

et dans l'ensemble des provinces des Prairies du matériel qui devrait être remplacé, mais qu'on emploie encore à cause de la situation actuelle.

M. HORNER (*Acadia*): J'avais presque fini de poser des questions; mais comme vous avez dit qu'il y a du matériel qui devrait être remplacé, je me vois forcé de continuer. Je suis cultivateur. J'ai des machines qui sont assez vieilles, d'autres qui sont assez neuves et enfin quelques-unes qui sont peut-être trop neuves. N'appartient-il pas à l'agriculteur de juger lui-même si une machine est hors d'usage? Comment peut-on dire, en se fiant aux chiffres, que telle ou telle machine doit être remplacée? Je puis vous dire que j'ai un voisin qui a un tracteur de 14 ans et personne au monde ne pourrait le convaincre qu'il devrait se défaire de son tracteur.

M. WENAAS: Je me fonde simplement sur les taux de dépréciation qu'utilisent le ministère fédéral de l'Agriculture et le Bureau fédéral de la statistique.

M. DANFORTH: Monsieur le président, je tire ma première question du passage suivant qui est à la page 4:

Par conséquent, même si tout rabais du prix des machines agricoles avait d'heureux effets, ces effets ne seraient pas complètement réalisés, à moins que le gouvernement fédéral ne fasse des mises au point fondamentales dans l'organisation du marché et n'adopte une ligne de conduite relative à l'établissement des prix qui permette à l'agriculture d'obtenir une juste part du revenu national.

L'étude que le gouvernement de la Saskatchewan a entreprise sur l'ensemble du problème agricole m'a très favorablement impressionné. J'aimerais d'abord poser trois questions relatives à ce passage. Puisqu'on a montré que le tarif-marchandises et les frais de distribution, surtout à cause de la position géographique de la Saskatchewan, comptent pour beaucoup dans le prix des machines agricoles et qu'on a demandé au gouvernement fédéral de prendre quelques mesures, quelles mesures le gouvernement de la Saskatchewan a-t-il songé à prendre sous forme de subvention en vue de contrebalancer les frais élevés de transport ou sous forme de subventions aux agriculteurs pour compenser le coût élevé de la distribution ou sous forme de prêts aux cultivateurs pour leur permettre de faire échec aux prix élevés des machines agricoles? En d'autres termes le gouvernement de la Saskatchewan fait-il quelque chose, en plus d'agir par l'entremise de ses centres d'essais, pour obvier au présumé rétrécissement de l'écart des prix dans le cas des cultivateurs?

M. NOLLET: Le député devrait savoir qu'il existe en vertu de notre constitution des obligations constitutionnelles et conséquemment des limitations. J'espère qu'il ne voudrait pas que le gouvernement provincial apporte des correctifs à des déficiences de l'économie qui sont en fonction du programme financier national.

M. DANFORTH: Puis-je souligner qu'en Ontario le gouvernement provincial prend des mesures pour obvier aux difficultés qui peuvent se présenter dans une région agricole donnée. Je vous demande si le gouvernement de la Saskatchewan fait quelque chose ou si au contraire il se contente de demander au gouvernement fédéral de faire quelque chose. Le gouvernement de la Saskatchewan prend-il des mesures concrètes?

M. NOLLET: Oui. Nous avons pris plusieurs mesures pour permettre au cultivateur d'améliorer son revenu grâce à une production plus efficace. Toutes les mesures du ministère de l'Agriculture (les diverses subventions versées aux gouvernements municipaux) sont toutes prises parce que les agriculteurs sont désavantagés économiquement. Pour ce qui a trait à la machinerie,